



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **6**
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de MOLSHEIM :</i> Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

-

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

N° 23-117

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1617-5 et L.2343-1 et R. 1617-24 ;

VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l’instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

VU la demande de Monsieur le Comptable Public assignataire du Service de Gestion Comptable d’ERSTEIN, tendant à constater le caractère irrécouvrable des créances figurant sur :

- les listes N° 6518550533, 6520150733, 6520350033, relatives au budget annexe Assainissement,
- les listes n° 6518551033, 6519350833, 6520350133 relatives au budget annexe Eau, et de prononcer leur admission en non-valeurs ;

VU les états de créances irrécouvrables et éteintes présentés à ce titre et diffusés à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 21 décembre 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 7 décembre 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
constate**

les pertes sur les créances irrécouvrables et éteintes présentées par Monsieur le Comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable d’ERSTEIN, agent comptable de la Communauté de Communes, conformément aux états récapitulatifs suivants :

- **Budget Assainissement** : au titre des redevance d’assainissement impayées :
Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisante actif sur RJ-LF	34.632,82 €	3.463,30 €	38.096,12 €
Surendettement et décision d’effacement de dette	2.367,10 €	236,69 €	2.603,79 €
TOTAL	36.999,92 €	3.699,99 €	40.699,61 €

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Poursuites sans effet	43.627,15 €	4.362,67 €	47.989,82 €
PV carence	1.378,35€	137,84 €	1.516,19 €
PV perquisition et demande renseignement négative	489,66 €	48,96 €	538,62 €
TOTAL	45.495,16 €	4.459,47 €	50.044,63 €

- **Budget Eau** : au titre des droits d'eau impayés :
Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisante actif sur RJ-LF	48.540,09 €	3.382,59 €	51.922,68 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	4.276,50 €	245,34 €	4.521,84 €
TOTAL	52.816,59 €	3.627,93 €	56.444,52 €

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Poursuites sans effet	51.488,71 €	4.108,76 €	55.597,47 €
PV carence	6.583,89€	373,79 €	6.957,68 €
PV perquisition et demande renseignement négative	7.542,12 €	419,08 €	7.961,20 €
TOTAL	65.614,72 €	4.901,63 €	70.516,35 €

et décide

de les admettre en non-valeurs.

et autorise

le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, et notamment à la reprise des provisions constituées pour dépréciation des actifs circulants.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Caroline PFISTER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 décembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 décembre 2023

Acte à classer**DE-23-117**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T12-00-04.00 (MI249952124)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20231221-DE-23-117-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES
IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [23-117 FB ADMISSION EN NON
VALEUR DE CREANCES
IRRECOUVRABLES ET
ETEINTES.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 12:00

Date 22/12/23 à 12:00

Date 22/12/23 à 12:05

Par [SEGUIN Muriel](#)Par [SEGUIN Muriel](#)